

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 7 février 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 février 2014 à 20h30, après avoir été régulièrement convoqué en date du 2 février 2014, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUTHIER Jean-Louis, Maire.

Étaient présents:

Mmes GAUTHIER Virginie, HUBERT Marie-Noëlle,

Mrs SAVET Joseph, BOUCHOT Didier, GRIONI Sylvain, MOUTON Jean-Marie, RUCKLIN Jean-Claude.

Étaient excusés:

Mmes CANGI Anne-Marie, GRIONI Estelle.

Secrétaire de séance:

Mme HUBERT Marie-Noëlle.

Le compte-rendu de la séance du 09 décembre 2013 est adopté à l'unanimité.

Le conseil municipal passe à l'ordre du jour.

1. Projet de remplacement des branchements d'eau en plomb

La commune a sollicité l'assistance technique du service du Conseil Général pour le remplacement des branchements en plomb sur le réseau d'eau potable.

Etant donné la faible importance de l'opération la commune souhaite avec l'assistance technique du SATE, réaliser les travaux sans le concours d'un maître d'œuvre. La mission du SATE consistera d'une part

A l'établissement d'une procédure de marché public pour la désignation d'une entreprise (chargée d'exécuter les travaux) d'un montant prévisionnel de : 2509.20€ HT

Et d'autre part

la surveillance et l'exécution des travaux d'un montant prévisionnel de : 180€ par réunion (prévision 7 réunions soit 1053€ ht).

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition

2. Point sur l'avancement du projet de zonage d'assainissement

Le dossier est suspendu, l'agglomération de Chaumont est susceptible de prendre en main le dossier dans sa globalité et de gérer ainsi toutes les communes concernées.

3. Programme de travaux forestiers

Il est proposé pour 2014 un programme de nettoyage, de régénération et de cloisonnement sur les parcelles n°1, n°2, n°4 à la Vendue et n°48 au Fays.

Au vu du dossier, une demande de réactualisation du devis est demandée.

D'autre part, concernant la parcelle n°12 aux coteaux des buis, afin d'améliorer la sécurité des maisons du secteur, il est envisagé de faire une piste pour faciliter le débardage du bois dans la mesure où une entreprise s'engage à exploiter les bois.

Ouverture d'un chemin au lieudit « coté chaud » :

Une offre a été faite par Monsieur Lescallier Philippe pour l'exploitation des bois permettant l'ouverture du chemin à raison de 9 € le stère. Les propriétaires limitrophes ont été contactés et informés pour l'indication des limites.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité.

4. préemption

Il s'agit de la parcelle n°139, 381 m², rue des Lavois.

Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas que la commune utilise son droit de préemption pour cette parcelle.

5. Tarif des services 2014

Pour les différents services, le maire propose d'appliquer les tarifs suivants :

Eau potable = 1,30 € / m3 décomposé comme suit :

part communale : 0,90 € / m3.

part agence de l'eau (redevance pollution domestique) : 0,40 € / m3.

- **Redevance location compteur** : 24 €
- **Assainissement** :

**Pour le village, hors lotissement*

part communale : 0,40 € / m3.

**Pour le lotissement*

Part communale : 1.20€/m3

part agence de l'eau (redevance modernisation des réseaux de collecte)

0,30 € / m3 pour l'ensemble.

Un tarif pour les résidents reliés à l'assainissement collectif du lotissement est discuté. Le coût réel pour la commune est actuellement de 2,30 €. Il est proposé d'effectuer une augmentation progressive aux habitants concernés.

Résultats du vote : + 0,50 € par mètre cube 6 voix, + 0,30 € 1 voix

Tarif 2013 0.70 € le mètre cube

Tarif 2014 1,20 € le mètre cube

- **Affouages** : 60 €.
- **Location salle polyvalente (tarif inchangé)** = 180 € le week-end, y compris une part des charges de fonctionnement équivalent à 30 €, au-delà ces charges seront facturées 0,25 € sur la base des kWh relevés, à compter du 01/07/2012.

Pour des réunions de courte durée le tarif de location est fixé à 24 € pour un maximum de 3 heures + les charges de fonctionnement à 0,25 € sur la base des kWh relevés. Au-delà des 3 heures un supplément de 8 € / heure sera facturé.

Les associations locales peuvent bénéficier gratuitement d'une location week-end / an + une location gratuite / an utilisable du vendredi soir au samedi matin 10h, sauf dérogation du Maire ou de son représentant.

Pour toutes locations (gratuite ou pas) une caution de 450 € est demandée à la réservation, ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant la responsabilité civile, les dommages aux biens loués et risques annexes.

- **Chapiteau** = 80 €, avec une caution de 800 €.

Gratuité pour les associations locales.

6. Demandes de subventions

Le maire présente les demandes de subvention qui lui ont été adressées :

- Association Sportive Luzy-Verbiesles-Foulain : les conseillers décident d'octroyer la somme de 800 €
- Rives de Garenne : les conseillers décident d'octroyer la somme de 150 €

7. Questions diverses

Les travaux d'aménagement du ruisseau du vieux val étant réalisés par les employés communaux et bénévoles, le Conseil souhaite que les fournitures soient à porter au compte investissement du budget Eau et assainissement :2313

Factures réglées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

2013/ B 35 à B36 : GEDA NOVEMBRE ET DECEMBRE 856.08 +763.86 € * MICHEL ET FILS drain aire de jeux 133.45€ * AFOUL 1 toiture pavillon chasse 338.79€ * EDF 567.85€ + 679.09 € * RELIURE DORURE ETAT CIVIL 129.99€ * SYNDICAT MARNE BARROIS 1156.65€ *

2014/ B1 à B2 : PAGOT AIRE DE JEUX 88.1€ * CHAUMONTBURO 58.96€ * REXEL ECLAIRAGE SECRET 77.38€ * GROUPAMA ASSUR 3103.91€ * LUZY Agent 2° sem 2013 3472.49€ * Leclerc, vin chaud et galettes 295.52€ * CAUE cotisation 2014 122.30€

E/A B 10 : LABO BIO SANTE analyses 107.76€ *

Frais de scolarisation 2013/2014 : La commune de Chamarandes-Choignes nous fait part des nouveaux montants prévisionnels 1420€ maxi pour les maternelles et 650€ pour les primaires

Avancement des travaux du chemin blanc qui va à Laville aux Bois: on attend des jours meilleurs pour que le travail effectué dure le plus longtemps possible.

Respect du domaine public: des engins agricoles dégradent le chemin blanc qui va à de Laville aux Bois (boue, fumier ...). Il n'est pas normal d'avoir de tels agissements.

Défibrillateur: c'est la prochaine équipe municipale qui gèrera sa mise en place.

Bilan du CCAS: pas de besoin en 2013

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

PV affiché le 12/02/2014

délibérations 1*2*3*4*5*6*7 émises le 12 publiées le 13/02/2014